Direction de la Santé Publique
Sous-direction des ressources

2022 DSP 39 Subvention (100.000 euros) et avenant n°2 à convention avec l'association Médecins du Monde (18e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Médecins du Monde a été créée en 1980 et reconnue d'utilité publique en 1989. Sa mission principale est de soigner les populations les plus vulnérables dans des situations de crise et d'exclusion en France et partout dans le monde .

Le Centre d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement (CAOA) de Médecins du Monde a ouvert ses portes en octobre 2016 au 15 boulevard de Picpus dans le 12e arrondissement suite à la fermeture du Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) du 11e, en fonction depuis 1986. Le CAOA a pour objectif de lutter contre les inégalités de santé et de faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité.

L'activité du CAOA s'articule autour de deux axes principaux :
- une action mobile à la rencontre des publics en situation de grande exclusion (campements de migrants, personnes à la rue...) afin d'évaluer l'état de santé des personnes et orienter si nécessaire vers un dispositif de droit commun ;
- un centre d'accueil inconditionnel ayant un rôle de passerelle vers le droit commun. Il permet une évaluation médicale, un accompagnement social ainsi que des consultations de prévention autour de la santé sexuelle et reproductive et des maladies infectieuses. Une attention particulière est portée à la prise en charge des souffrances psychologiques.

En 2021, la file active des programmes CAOA était de 1.773 patients dont 1.248 nouveaux patients. Parmi ces personnes, 1.046 ont bénéficié d'un accompagnement social pour un total de 2.144 rendez-vous. Le nombre de rendez-vous santé mentale a été de 295, le nombre de dépistages 140 et d'entretiens juridiques 56.

Créé en 2004, le programme Lotus Bus permet d'aller à la rencontre des femmes se prostituant à Paris, en particulier les femmes d'origine chinoise. Son objectif est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé global des travailleurs du sexe. Il s'agit de favoriser les comportements à moindre risque pour la santé (en

particulier la prévention du VIH et des IST) et face aux violences et de favoriser l'accès aux soins et aux droits.
L'équipe du Lotus Bus intervient sur plusieurs sites : Strasbourg Saint-Denis (en camion), Belleville (à la Maison du Bas-Belleville), Crimée (en camion), Place de Clichy et Porte de Choisy (au centre social 13 pour tous). Le programme prévoit, entre autres, la mise à disposition de matériel de prévention, des entretiens de prévention, des séances de dépistage et l'orientation et l'accompagnement dans les structures de prise en charge pour des questions médicales, sociales ou juridiques. Une permanence d'accueil en lieu fixe d'une demi-journée par semaine dans les locaux de Médecins du Monde complète l'accompagnement mené dans le bus. En 2021, l'équipe du Lotus Bus a aidé 664 personnes, 1.314 entretiens de suivi individuel ont été menés avec 328 personnes différentes, 438 accompagnements physiques dans les structures de droit commun ont aussi été réalisés.

Médecins du Monde a travaillé auprès des personnes sans-abri à Paris depuis presque trente ans au travers d'un programme « SDF », puis « personnes isolées à la rue ». Plusieurs constats ont été faits : la vie à la rue ou dans des lieux impropres à l'habitation favorise le développement de pathologies somatiques et psychiatriques difficilement prises en charge, le parcours de soins de ces personnes est souvent parcellaire et défaillant.
Médecins du Monde sollicite le soutien de la Ville de Paris pour un nouveau projet qui s'intitule « pas de santé sans toit ». Ce projet a comme objectif d'améliorer la prise en charge globale des personnes à la rue à travers un accompagnement social adapté, allant de la rue au logement. L'équipe rencontre, évalue et oriente vers des structures adaptées des personnes très éloignées des droits et des soins. Un parcours pilote destiné à proposer des logements pérennes à des personnes en situation de rue chronique, pour qui l'absence de logement a un effet délétère sur leur santé physique et mentale, a été mis en place.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 19 octobre 2020 avec Médecins du Monde et d'attribuer une subvention de 100.000 € à cette association au titre de 2022 - 40.000 € au titre des activités du CAOA, 40.000 € pour le programme Lotus Bus et 20.000 € pour le nouveau programme « pas de santé sans toit ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DSP 39 Subvention (100.000 euros) et avenant n°2 à convention avec l'association Médecins du Monde (Saint-Denis 93)

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant n°2 à la convention pluriannuelle du 19 octobre 2020 avec Médecins du Monde et d'attribuer une subvention à cette association au titre de 2022 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Médecins du Monde, 84 Avenue du Président Wilson 93210 Saint-Denis, un avenant n°2 à la convention pluriannuelle du 19 octobre 2020, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 100.000 euros est attribuée à l'association Médecins du Monde (PARIS ASSO 20399 – dossiers 2022_09326, 2022_09308 et 2022_09307) au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.